



Locataire qui ne retire pas les recommandés

Par **kydia**, le **08/02/2016** à **14:29**

Bonjour à tous,

Nous avons un soucis avec notre locataire qui ne retire pas les recommandés avec accusé de réception et ne réponds pas à nos appels ! Que pouvons-nous faire ?
Prendre un huissier ne revient à 80 € à chaque fois, cela commence à faire !!!! Merci pour vos réponses.

Par **HOODIA**, le **08/02/2016** à **16:25**

IL reste à passer par la case tribunal après vos démarches par huissier sans résultat.....

Par **janus2fr**, le **08/02/2016** à **19:18**

Bonjour,

De quel type de recommandé est-il question ?

Dans le cas général, si le locataire ne va pas chercher la LRAR, elle est tout de même réputée reçue et la procédure peut donc se poursuivre (saisie d'un juge par exemple). Veillez à conserver les LRAR retournées sans les ouvrir, elles seront versées au dossier.

En revanche, ceci n'est pas vrai dans le cas de la délivrance de congé où seule la réelle réception par le locataire compte.

Par **kydia**, le **10/02/2016** à **16:33**

C'était effectivement pour donner congé à notre locataire janus2fr. Celui-ci était au courant et nous avons décidé ensemble de faire cela par recommandé. Visiblement celui-ci nous a bien mené en bateau !!!

Par **janus2fr**, le **10/02/2016** à **19:23**

Dans ce cas, il ne reste que la possibilité de faire appel à un huissier.

Lorsque vous voulez donner congé à un locataire, il est sage d'envoyer la LRAR suffisamment à l'avance pour ne pas être hors délai si le locataire ne va pas la récupérer de façon à avoir encore le temps de mandater un huissier.
Vous dites "Prendre un huissier ne revient à 80 € à chaque fois, cela commence à faire !!!!", mais on ne donne pas congé à un locataire tous les jours tout de même ! Cela fait 30 ans que je suis bailleur et je n'ai jamais donné congé à un locataire...

Par **kydia**, le **10/02/2016** à **21:02**

Oui je comprends bien, mais nous avons déjà mandaté un huissier pour loyer impayé et défaut d'assurance alors oui cela commence à faire. Nous avons loué notre maison suite à mutation, donc nous payons le crédit et le loyer de notre nouveau logement.